



COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE DU BASSIN VERSANT DE LA SARTHE AMONT

SÉANCE PLENIERE DU 23 SEPTEMBRE 2022
La Ferrière-Bochard (61)

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois septembre à neuf heures et trente minutes, la Commission locale de l'eau du bassin versant de la Sarthe amont s'est réunie dans la salle des fêtes et des associations de la Ferrière-Bochard, sous la présidence de Monsieur Pascal DELPIERRE.

ORDRE DU JOUR :

1. Révision du SAGE :
 - *Résumé de l'état des lieux, avis de la CLE*
 - *Propositions d'enjeux, avis de la CLE*
 - *Création de commission de travail par enjeux*
2. Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territorial du Maine Saosnois
3. Désignation d'un membre élu de la CLE au sein du Comité Départemental des Risques Naturels Majeurs de la Mayenne
4. Information de la CLE sur la labellisation en cours du Syndicat du bassin de la Sarthe comme Etablissement Public territorial de Bassin (EPTB)

ÉTAIENT PRESENTS OU REPRÉSENTÉS

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (19 voix délibératives sur 32)

Présents (19) :

1. Mme Christelle AUREGAN, Conseillère départementale de la Mayenne (53), *Vice-présidente de la CLE*
2. M. Ronan DANIEL, Maire-adjoint de Coulonges sur Sarthe (61)
3. M. Joël DEMARGNE, Maire-adjoint de St-Denis-sur-Sarthon (61)
4. M. Christophe COUDRAY, Maire-adjoint de Moulin-le-Carbonnel (72)
5. Mme Florence PAIN, Conseillère municipale du Mans (72) – *Vice-présidente de la CLE*
6. M. Michel GUY, Conseiller municipal de la Guierche (72)
7. M. Michel COUDER, Maire de Courcival (72)
8. M. Maurice VAVASSEUR, Maire de Ballon-St Mars (72)
9. M. Pascal DELPIERRE, Maire de St-Leonard-des-Bois (72) – *Président de la CLE*
10. Mme Adélaïde DEJARDIN, Vice-présidente de la CdC des Coëvrons (53)
11. M. Raymond LELIEVRE, Vice-président de la CdC du Mont des Avaloirs (53)
12. M. Marcel MORTREAU, Vice-président de le Mans Métropole (72)
13. M. Marcel LEVESQUE, Conseiller communautaire de la CdC Haute Sarthe Alpes mancelles (72)
14. M. Alain BESNIER, Vice-président de la CdC Maine Cœur de Sarthe (72)
15. M. Stéphane BRUNET, Vice-président de la CdC Champagne Conlinoise et Pays de Sillé (72)
16. M. Philippe GAGNOT, Président du SIAE du bassin de l'Orne Saosnoise (72)
17. M. Didier RATTIER, Conseiller communautaire de la CdC de la Vallée de la Haute Sarthe (61)
18. M. Francis BERARD, Président du Syndicat du bassin de la Haute Sarthe (61) – *Vice-président de la CLE*
19. M. Remy RILLET, Membre du Syndicat Départemental de l'Eau (61)

Mandats (0)

Collège des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (10 voix délibératives sur 15)

Présents (9) :

1. M. Damien LOUVEL, représentant la Chambre d'agriculture régionale de Normandie dans l'Orne
2. M. René LEGELEUX, représentant la Fédération de Pêche et Protection des Milieux Aquatiques de la Mayenne
3. M. Jean-Alexandre DACHARY, représentant la Fédération de Pêche et Protection des Milieux Aquatiques de la Sarthe
4. M. Arnaud JOURDAN, représentant la Fédération de Pêche et Protection des Milieux Aquatiques de l'Orne
5. M. Jean HENAFF, représentant Sarthe Nature Environnement
6. M. Daniel GRIVOT, représentant Mayenne Nature Environnement
7. Mme Françoise PINCHON, représentant l'association Moulins et Rivières de la Sarthe
8. M. Daniel GALLOYER, représentant l'association UFC que Choisir de la Sarthe
9. M. Christian LECOMTE, représentant l'association de défense des inondés (ADSPQI du Mans)

Mandat (1)

1. Le représentant de la Chambre d'Agriculture de la Sarthe donne mandat au représentant de la Chambre d'agriculture de la Sarthe

Collège de l'Etat et de ses établissements publics (6 voix délibératives sur 12)

Présents (4) :

1. M. Fabien COQUEREAU, représentant la Préfecture de l'Orne
2. Mme Maud COURCELAUD, représentant l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
3. Mme Line TROUILLARD, représentant la DDT de la Sarthe
4. M. Arnaud LEFEVRE, représentant l'Office Français pour la Biodiversité (OFB)

Mandat (2) :

1. La DREAL Pays de la Loire donne mandat à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
2. La DDT de la Mayenne donne mandat à la DDT de l'Orne

Absents excusés :

- | | | |
|--|--|------------------------|
| • M. Joseph LAMBERT | • M. le Préfet de la Mayenne | • M. David CHOLLET |
| • Mme Armelle REIGNER | • Direction Départementale des territoires de la Mayenne | • M. Patrick RODHAIN |
| • M. Frédéric BARRÉ | • CIVAM AD de la Sarthe | • Mme Véronique CANTIN |
| • M. Christophe MASSÉ | • Chambre d'agriculture de la Sarthe et de la Mayenne | • M. Romain DUBOIS, |
| • Mme Béatrice METAYER | • Chambre de Commerce et d'industrie de la Sarthe et de la Mayenne | |
| • Direction Régionale de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement Pays de la Loire | | • M. Romain BOTHET |

35 voix délibératives (32 membres présents) sur les 59 que compte la commission sont comptabilisées.

La CLE ne peut délibérer sur ses règles de fonctionnement ainsi que sur l'adoption, la modification et la révision du SAGE (validation des documents) que si les 2/3 de ses membres sont présents ou représentés (soit 40 membres). (Cf.art.6 du règlement de la CLE du 26/01/2021).

L'ordre du jour de la présente séance plénière n'est pas soumis au respect du quorum.

– Convocations en date du 21 juillet et 24 août par mail et du 24 août par courrier adressées à chaque membre de la CLE –

Assistaient également à la réunion

M. Patrick JOUBERT, Maire de la Ferrière Bochard	M. Adrien LAUNAY, Région pays de la Loire
M. Gilles De POREE, Maire-adjoint la Ferrière bochard	M. Janick GUY, OFB 72
M. Alain ANDRÉ, suppléant UFC que choisir 72	Mme Karine LEUX, Agence de l'eau Loire Bretagne
Mme Claire CROCHET-DAMAIS, le Mans métropole	M. Vincent TOREAU, Directeur Syndicat bassin Sarthe (SbS)
Mme Christine DESMORTIER, SDE 61	M. Vincent IGELNICK, Géomaticien au SbS
Mme Lucie DUTERTRE, Scot Maine Saosnois	M. Eric LE BORGNE, Animateur de la CLE Sarthe amont au SbS

Le **PRESIDENT (M. DELPIERRE)** ouvre la séance à 9h35, remercie la municipalité de la ferrière-Bochard pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle et énumère les personnes excusées et les mandats donnés.

M. Patrick JOUBERT, Maire de la Commune de la Ferrière-Bochard, réalise un mot d'accueil en présentant sa commune.

Ordre du jour n°1

Révision du SAGE :

- Avis de la CLE sur le diagnostic et l'état des lieux :

M. DELPIERRE présente à la Commission Locale de l'Eau un résumé du diagnostic et de l'état des lieux du SAGE.

Ont été présentés : - *Les enjeux identifiés lors de la création du SAGE et son calendrier d'élaboration.*

- *La compatibilité du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne avec le SAGE actuel et les attentions particulières à observer*
- *Les conclusions des retours des acteurs du territoire*
- *Puis des analyses thématiques de l'état des lieux*

Mayenne Nature Environnement (MNE) souhaite savoir comment l'on explique que les masses d'eau sur la frange ouest du bassin versant sont classées en bonne qualité.

L'Agence de l'Eau et l'animateur de la CLE indiquent qu'il s'agit de plusieurs facteurs. La topographie et la géologie de ces bassins privilégient certaines occupations des sols par rapport à d'autres territoires, qui peuvent plus ou moins influencer sur la qualité des eaux. Néanmoins, **l'animateur de la CLE** informe que la présence de prairies semble asséoir la bonne qualité de la masse d'eau mais n'est pas non plus une condition sine qua non puisque certaines masses d'eau disposent de fortes proportions de surfaces de prairies permanentes (ex le Chédouet = 85 % de la SAU en 2019), sans que la masse d'eau ne soit de bonne qualité.

La Fédération des pêcheurs (FDPPMA) 72 ajoute que ces masses d'eau en bonne qualité disposent d'une morphologie peu altérée (sinuosité, diversité d'écoulements, présence de divers substrats...) par rapport aux autres. Il est proposé d'identifier ce critère pour le comparer à l'état des masses d'eau.

M. BERARD souhaiterait connaître l'évolution de la qualité des eaux entre 2010 et maintenant, afin de s'assurer que les travaux menés par les syndicats de rivières ont pu participer à l'amélioration de la qualité des eaux.

L'animateur de la CLE indique que l'état des lieux dispose de données qualitatives (état écologique, état biologique, nutriments...) à l'échelle des stations de mesure. Cependant, même si les comparaisons sont faites sur des périodes de 3 ans pour s'affranchir des aléas climatiques, il est compliqué d'identifier des améliorations sur des secteurs où des travaux ont été réalisés. (*Voir pages 47, 65 et 66 de l'état des lieux*).

L'Agence de l'Eau souhaite souligner le travail important qui a été mené par la cellule d'animation du SAGE pour permettre aux membres de la CLE de disposer d'un maximum de données.

UFC Que choisir 72 souhaiterait disposer de la définition d'un cours d'eau.

L'OFB et Adrien LAUNAY rappellent les critères de définition d'un cours d'eau police de l'eau :

« Constitue un cours d'eau un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année = art L215-7-1 du Code de l'Environnement »

La DDT 61 ajoute qu'il est souhaité une seule définition des cours d'eau (IOTA, BCAE, ...) à l'échelle nationale, mais que cette démarche avance de façon hétérogène entre département en fonction de l'historique de chacun sur ces sujets.

La Chambre Régionale d'agriculture (CRA) de l'Orne s'étonne des volumes d'achats en produits phytosanitaires, qui d'après ses informations, ont largement diminué ces dernières années.

Vincent IGELNICK (SbS) répond que les données d'achats ne concernent pas l'année 2020 du fait qu'elles ne semblaient pas complètes. Néanmoins, le SbS a sollicité la DRAAF et la DREAL pour consolider l'interprétation graphique du SbS.

Les membres de la CLE présents et représentés valident à l'unanimité des membres, le bilan et l'état des lieux du SAGE Sarthe amont. Il sera néanmoins ajouter à ce bilan un comparatif de l'état des masses d'eau entre 2013 et 2019, une étude de l'état des masses d'eau vis-à-vis de la morphologie des cours d'eau ainsi qu'un graphique des quantités de produits phytosanitaires vendus vérifiés par la DRAAF et la DREAL Pays de la Loire.

- Propositions d'enjeux, avis de la CLE

M. DELPIERRE présente des propositions d'enjeux qui émanent principalement des retours de la CLE lors des séances, d'ateliers spécifiques et d'échanges bilatéraux. Une analyse des enjeux des SAGE nouvellement mis en œuvre ou tout juste révisés à l'échelle de la métropole ainsi qu'une analyse du bilan du SAGE ont également permis d'alimenter ces propositions.

Il est ainsi proposé 5 enjeux pour le SAGE Sarthe Amont :

- ✓ Réduire les déficits quantitatifs actuels et anticiper les impacts du changement climatique pour préserver les ressources en eau, les milieux et concilier l'ensemble des usages
- ✓ Améliorer la qualité de la ressource en eau potable et disposer d'une ressource pérenne pour les usages essentiels domestiques
- ✓ Préserver et améliorer la qualité des rivières et leurs annexes
- ✓ Limiter les impacts du ruissellement en zone rurale et des inondations en zone urbaine
- ✓ Améliorer la connaissance

M. DELPIERRE propose de modifier le verbe anticiper les impacts du changement climatique par s'adapter aux impacts du changement climatique

M. MORTREAU se demande s'il est nécessaire de scinder les ruissellements sur les zones rurales et les inondations par débordement aux zones urbaines.

Mme DEJARDIN estime que l'enjeu améliorer la connaissance manque de clarté et souhaite connaître ce qu'il pourrait éventuellement intégrer comme objectifs.

M. DELPIERRE indique que l'état des lieux du SAGE et l'étude HMUC en cours démontrent qu'il existe encore des manques de données, ou de facilité de leurs diffusions que le SAGE pourrait tenter d'améliorer. L'animateur de la CLE ajoute que cet enjeu pourrait également intégrer la sensibilisation et la formation comme le SAGE en vigueur.

L'AELB propose de rédiger l'enjeu comme : améliorer et partager la connaissance

Les membres de la CLE présents et représentés définissent à l'unanimité des membres les 5 enjeux suivants pour le prochain SAGE :

- ✓ Réduire les déficits quantitatifs actuels et s'adapter aux impacts du changement climatique pour préserver les ressources en eau, les milieux et concilier l'ensemble des usages
- ✓ Améliorer la qualité de la ressource en eau potable et disposer d'une ressource pérenne pour les usages essentiels domestiques
- ✓ Préserver et améliorer la qualité des rivières et leurs annexes
- ✓ Limiter les impacts du ruissellement et des inondations
- ✓ Améliorer et partager la connaissance

- Création de commission de travail par enjeux

M. DELPIERRE propose à chacun des membres d'intégrer s'il le souhaite une commission de travail sur les objectifs à mener par enjeu. Le but de ces commissions de travail sera de mener des réflexions sur le contenu des futurs objectifs du SAGE et leurs potentielles portées, afin que la CLE dispose d'un maximum d'éléments lors de leurs définitions. Il est estimé entre une et deux commissions de travail par enjeu.

1. Réduire les déficits quantitatifs actuels et s'adapter aux impacts du changement climatique pour préserver les ressources en eau, les milieux et concilier l'ensemble des usages

DDT 72 ; DDT 61 ; Philippe GAGNOT ; Michel GUY ; SDE 61 ; CRAgri 61 ; Adélaïde DEJARDIN ; Christophe COUDRAY

2. Améliorer la qualité de la ressource en eau potable et disposer d'une ressource pérenne pour les usages essentiels domestiques

DDT 72 ; DDT 61 ; Florence PAIN ; Michel GUY ; CRAgri 61 ; SDE 61 ; CRA 61 ; Christelle AUREGAN ; SNE ; Raymond LELIEVRE ; MNE ; Rémy RILLET ; Maurice VAVASSEUR

3. Préserver et améliorer la qualité des rivières et leurs annexes

DDT 72 ; DDT 61 ; Michel GUY ; FDPPMA 72 ; FDPPMA 61 ; CRAgri 61 ; Michel GUY ; SDE 61 ; CRA 61 ; Christelle AUREGAN ; Adélaïde DEJARDIN ; Francis BERARD ; Didier RATTIER ; ASMR 72

4. Limiter les impacts du ruissellement et des inondations

DDT 72 ; DDT 61 ; Michel GUY ; CRAgri 61 ; Stéphane BRUNET ; Alain BESNIER ; Francis BERARD ; Didier RATTIER ; ADSPQI ; Marcel MORTREAU ; Maurice VAVASSEUR ; Joël DEMARGNE ; Philippe GAGNOT

5. Améliorer et partager la connaissance

DDT 72 ; DDT 61 ; Michel GUY ; CRAgri 61 ; Michel COUDER ; ADSPQI

Les membres non présents qui souhaiteraient intégrer l'une ou l'autre des commissions de travail sont invités à en faire part au Président de la Cle et à l'animateur par mail.

Ordre du jour n°2

Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Maine Saosnois :

La présentation des grands objectifs du projet de SCoT du Maine Saosnois a été réalisée par Mme Lucie DUTERTRE.

M. MORTREAU et M. VAVASSEUR ont ainsi pu questionner la chargée de mission sur les choix d'ambitions concernant les nouveaux foyers ainsi que sur la méthodologie utilisée pour réaliser ces prévisions.

M. DELPIERRE a ensuite fait lecture de la compatibilité du Scot avec le SAGE, en présentant d'une part les dispositions du ScoT et leurs compatibilités avec le SAGE Sarthe amont puis les dispositions et règles du SAGE qui s'imposent au présent SCoT.

Les membres de la CLE n'ayant pas de remarques particulières vis-à-vis de la compatibilité du SCoT avec le SAGE Sarthe amont, M. DELPIERRE a proposé de passer au vote l'avis de la CLE.

Les DDT de la Sarthe et de l'Orne (ainsi que la Mayenne ayant donné mandat à la DDT 72) demandent à la CLE de ne pas participer au vote étant donné qu'elles auront également à émettre un avis au sein de leurs structures. Les membres de la CLE acceptent que ces 3 structures ne participent pas au vote.

Les membres de la CLE présents et représentés émettent à l'unanimité des membres (moins les services des DDT) un avis favorable sur le projet de SCoT. Il est souhaité que soit mis en avant dans l'avis la qualité du document et la prise en compte des enjeux environnementaux du territoire.

Ordre du jour n°3

Désignation d'un membre élu de la CLE au sein du Comité Départemental des Risques Naturels Majeurs de la Mayenne

M. DELPIERRE indique à la CLE qu'il a été sollicité par M. le Préfet de la Mayenne afin de désigner un membre de la CLE au sein du CDRNM. Après avoir exposé les rôles et missions de cette instance, il est proposé de désigner M. Raymond LELIEVRE, comme représentant de la CLE du SAGE. Il est à noter que le représentant de la CLE pourra se faire assister par l'agent en charge de la prévention des inondations au Syndicat du Bassin de la Sarthe (M. Romain BARBE)

Les membres de la CLE présents et représentés désignent à l'unanimité des membres M. Raymond LELIEVRE comme représentant de la CLE du SAGE Sarthe amont au sein du comité départemental des Risques Naturels Majeurs de la Mayenne

Un point d'information sur la labellisation « Etablissement Public Territorial de Bassin - EPTB) en cours du Syndicat du Bassin de la Sarthe (structure porteuse du SAGE) a été ajouté à l'ordre du jour de la CLE. Le directeur du Syndicat (M. Vincent TOREAU) a ainsi pu présenter ce qu'était un EPTB, l'intérêt de la labellisation et indiquer à la CLE qu'elle sera consultée pour disposer de son avis.

Le **PRESIDENT** clôture la séance à 12h10.